

**DECISION PORTANT OUVERTURE DE CONCOURS POUR
LE RECRUTEMENT DES BACHELIERS**

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE SECURITE SOCIALE PAR INTERIM ;

- Vu le Dahir portant loi N°1-72-184 du 15 Joumada II 1392 (27 Juillet 1972) relatif au régime de Sécurité Sociale, tel qu'il a été modifié et complété ;
- Vu le Dahir N°1-02-296 du 25 rejab 1423 (3 octobre 2002) portant promulgation de la loi N°65-00 portant code de la couverture médicale de base ;
- Vu la Décision du Chef de Gouvernement N°3.10.19 du 21 Joumada II 1440 (27 février 2019) portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale par intérim ;
- Vu l'article 1 de la même décision, M. Abdellatif MORTAKI, Directeur du Pôle Entreprises de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, assure, par intérim, les fonctions de Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- Vu la Circulaire du Chef du Gouvernement N°24-2012 du 22 octobre 2012 relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements et les Entreprises Publics ;
- Considérant la loi cadre référencée PCH/DRH/DDC/N°174/2020 pour le recrutement au titre de l'exercice 2020, approuvée par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu l'appel d'offre ouvert relatif au choix d'un cabinet externe pour l'assistance à la réalisation de l'opération de recrutement à la CNSS en lot unique au titre de l'année 2020.

DECIDE

ARTICLE UN : L'ouverture d'un concours pour le recrutement de **09 bacheliers** répartis comme suit :

Diplôme	Spécialité	Affectation	Nombre
Baccalauréat	Sciences Expérimentales ou Lettres et Sciences Humaines	Division des Courriers- Casablanca	06
		Division des Archives - Casablanca	03
Total			09

ARTICLE DEUX : Les conditions de participation au concours sont les suivantes :

- Etre né(e) en 1998 et plus. L'âge minimum requis est de 18 ans révolu au 30 juin 2020.
- Etre titulaire d'un Baccalauréat reconnu par l'Etat en Sciences Expérimentales ou Lettres et Sciences Humaines avec une moyenne Générale d'au moins **12/20**.
- Etre de nationalité marocaine.

25% des postes sont réservés aux personnes ayant la qualité de résident, de pupille de la nation, et d'ancien militaire ou combattant, et 7% aux personnes handicapées, et seront traités conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE TROIS : Les éligibles pour passer les entretiens :

Passeront les entretiens, au maximum, le nombre de candidats(es) à recruter multiplié par deux (02) ; sauf ex aequo ; classés(es) par ordre de mérite selon un scoring basé sur les critères de l'âge à l'obtention du baccalauréat et de la note moyenne de réussite, comme suit :

a- Age à l'obtention du diplôme (4 points) :

Age à l'obtention du diplôme	Point
≥ 18 ans et ≤ 19 ans	4,00
> 19 ans et ≤ 20 ans	3,00
> 20 ans et ≤ 21 ans	2,00
Supérieur à 21 ans	0,00

b- Note moyenne de réussite (6 points) :

Moyenne	Point
12	0,00
]12,00 – 13,00]	1,20
]13,00 – 14,00]	2,40
]14,00 – 15,00]	3,60
]15,00 – 16,00]	4,80
Supérieur à 16,00	6,00

La moyenne générale est justifiée par le relevé des notes du baccalauréat.

ARTICLE QUATRE : Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Curriculum vitae détaillé.
- 1 copie du baccalauréat (recto-verso).
- 1 copie du relevé de note du baccalauréat.
- 1 copie de la carte nationale d'identité (recto-verso).
- 1 copie de la « carte d'handicapé » pour les personnes à besoins spécifiques.
- 1 copie de la carte spéciale pour les candidats ayant la qualité de résistant, de pupille de la nation ou d'ancien militaire ou combattant.
- Une autorisation de passer le concours pour les candidats(es) fonctionnaires délivrée par les services chargés de la gestion des ressources humaines.

Les candidats(es) ayant la qualité de résistant, de pupille de la nation ou d'ancien militaire ou combattant doivent transmettre leurs dossiers de candidature par le biais de la Fondation Hassan II pour les Œuvres Sociales des Anciens Militaires et Anciens Combattants, accompagnés d'une attestation justifiant cette qualité et cela après enregistrement de leur candidature sur le lien dédié, mentionné dans l'article 5 ci-après.

ARTICLE CINQ: Les formulaires de candidature doivent être enregistrés impérativement et uniquement sur le lien informatique www.strategieetmanagement.ma/cnss2020 au plus tard le 16 Octo 2020 à minuit, date de validation en ligne faisant foi. Un accusé de réception de leur candidature leur sera envoyé.

Important : Le/la candidat(e) est responsable de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations enregistrées sur le formulaire de candidature. Toute candidature incomplète ou ne

correspondant pas au profil demandé ou fausse déclaration entrainera son élimination automatique.

ARTICLE SIX : Les entretiens se dérouleront dans les locaux de la CNSS à Casablanca.

Les entretiens auront pour but d'évaluer les compétences des candidats par rapport aux postes offerts en termes de capacité professionnelle, d'adaptation à l'environnement de travail, de degré d'intégration.

ARTICLE SEPT: Les listes des candidats(es) convoqués(es) pour passer les entretiens, les plannings et lieux des entretiens, ainsi que les listes des candidats(es) admis(es) définitivement (listes principales et listes d'attente) seront publiées sur les sites : www.cnss.ma, www.emploi-public.ma et seront affichées au sein du bâtiment de la CNSS (siège sis au 649, Bd Mohamed V – Casablanca).

ARTICLE HUIT : Les candidats(es) non admis(es) en liste principale doivent avoir la note finale strictement supérieure à l'équivalent de 10/20 pour leur admission à la liste d'attente.

ARTICLE NEUF : L'embauche reste tributaire des résultats de l'examen de l'aptitude physique et mentale effectué par le service médecine de travail ou un médecin désigné par la CNSS.

ARTICLE DIX : Tout(e) candidat(e) admis(e) est tenu(e) d'accepter l'affectation qui lui sera attribuée, faute de quoi, il (elle) perd le bénéfice de son admission au concours.

Sauf pour les besoins liés à l'organisation décidés par la CNSS ou aux opportunités de carrière, le candidat admis s'engage à conserver son lieu d'affectation pendant au moins 4 années à compter de sa date de prise de service avant de prétendre à un mouvement de mobilité géographique.

Les candidats(es) admis(es) définitivement doivent être libre de tout engagement professionnel et totalement disponible au plus tard le

23 Dec 2020

✶

Abdellatif MORTAKI
Directeur Général Par Intérim